

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 juin 2018

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 35

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018 (accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Projet éducatif local 2018-2022 : convention de partenariat

Dans le cadre du nouveau Projet Educatif Local 2018-2022, les partenaires institutionnels du champ éducatif formalisent leur volonté de participer à la mise en œuvre de cette politique éducative dans le cadre d'une convention de partenariat. L'Education Nationale, l'Etat (DDCS), la CAF du Finistère, le Conseil départemental du Finistère, la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique et l'Association Diwan s'inscrivent ainsi dans une dynamique collective en faveur des enfants et jeunes quimpérois.

La ville de Quimper réitère sa volonté de poursuivre une politique éducative ambitieuse aux cotés des partenaires institutionnels et associatifs par le renouvellement du Projet Educatif Local pour la période 2018-2022.

Le Projet Éducatif Local met en œuvre une démarche éducative en direction des enfants et des jeunes et recherche avec l'ensemble des acteurs éducatifs professionnels, associatifs et familiaux, une cohérence d'intervention sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Celle-ci vient compléter les politiques ordinaires de la municipalité qui ont une démarche éducative (politique culturelle, sportive, de réussite éducative etc.) et s'inscrit dans un partenariat fort avec les dispositifs des autres collectivités (Contrat éducatif local, Collèges et territoires du Conseil départemental 29, Dispositif de Réussite Educative, Contrat de Ville etc.)

La présente convention organise les relations, le partenariat, entre l'Etat, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction des Services de l'Education Nationale, la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, l'association Diwan et la ville de Quimper pour mettre en œuvre les orientations du Projet Educatif Local.

Elle a pour objet de structurer un partenariat pour le pilotage du PEL, la mise en œuvre des orientations, le développement des actions et leur évaluation, et les moyens mis en place par chaque institution.

La durée de la convention de partenariat est concomitante avec celle du Projet Educatif Local soit 5 ans, de 2018 à 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de partenariat dans le cadre du Projet Educatif Local 2018-2022.